

Commune de SAINT-VICTOR

Séance du 9 décembre 2023

Le samedi neuf décembre deux mil vingt-trois à neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Présents : Alain MESBAH-SAVEL, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Patrick MARGAND, Catherine GAUTHIER, Jean-Marc COULAUD, Bernard MAGNOULOUX.

Absents excusés : Agnès ORÈVE pouvoir à Catherine GAUTHIER.

Absents :

Tanguy ANTRESSANGLE, Jessica MOTTIN, Daniel SAPET, et Axel CABLÉ.

Objet : *Conventions dans le cadre du déploiement de la fibre optique.*

Monsieur Patrick MARGAND a été désigné comme secrétaire de séance.

Grâce au déploiement du réseau public Ardèche Drôme Numérique, la fibre sera bientôt disponible sur Saint-Victor.

Pour déployer la fibre, ADN va devoir passer en domaine privé : sur les terrains privés des collectivités ou des particuliers, en façade d'habitations, dans les parties communes des immeubles et dans les lotissements privés.

Il sera alors nécessaire pour ADN de faire signer une convention avec le ou les propriétaires concernés, les syndicats de propriétés ou bailleurs sociaux afin d'autoriser l'entreprise en charge des travaux, missionnée par ADN, d'accéder à la parcelle et de réaliser les travaux.

Plusieurs types de conventions existent :

- **la convention de passage sur des parcelles privées** dont la gestion a été déléguée à l'entreprise travaux Axione
- **la convention pour le déploiement dans les immeubles, les lotissements privés et certaines façades de bâtis** dont la gestion a été confiée à l'exploitant du réseau ADTIM FTTH.

Du fait de son patrimoine la commune de Saint-Victor est susceptible d'être concernée par ces deux types de conventions.

Aussi il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différentes conventions proposées dans le cadre du déploiement du réseau public de fibre optique.

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 9

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 9

Contre : 1

Abstentions : 0

2023-036

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023

ID : 007-210703013-20231209-2023_0361-DE



Après en avoir délibéré à 9 voix pour et 1 contre (Bernard MAGNOULOUX), le conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire de procéder à la signature des conventions nécessaires au déploiement de la fibre optique sur la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire

Patrick MARGAND

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrick MARGAND', written over the printed name.

Le Maire,

Alain MESBAH-SAYAT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain MESBAH-SAYAT', written over the printed name.

